
*AVIS DE PUBLICITE PREALABLE
A UNE OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC MARITIME
POUR L'EXPLOITATION D'UNE ACTIVITÉ DE BATEAU-ÉCOLE
SUR LA COMMUNE DE TALMONT-SAINT-HILAIRE*

Date de publication : le 17 décembre 2021 Date limite de manifestation des intérêts : le 14 janvier 2022 à 12h00

Supports de publication :

→ parution presse locale

→ site internet de la communauté de communes - <https://www.vendeegrandlittoral.fr>

→ affichage panneaux d'informations au public

Procédure : avis de publicité préalable à une occupation temporaire du domaine public maritime dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt (article 2122-1-1 du Code Général de la propriété des personnes Publiques)

NOM ET ADRESSE DE L'AUTORITE COMPETENTE

Communauté de communes Vendée Grand littoral

35 impasse du Luthier-ZI du Pâtis 1

BP 20

85440 TALMONT-SAINT-HILAIRE

TEXTE DE L'AVIS

→ **Date de publication** : le 17 décembre 2021

→ **Durée de mise en ligne de l'avis** : 4 semaines

→ **Date limite de manifestation d'intérêt** : le 14 janvier 2022 à 12h00

Procédure concernée : avis de publicité préalable à une occupation temporaire du domaine public maritime dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt (article 2122-1-1 du Code Général de la propriété des personnes Publiques)

Concession concernée : Bassin du Port Bourgenay, ponton C

Type d'occupation : Activité de bateau-école

Localisation des dépendances concernées :

-département : Vendée (85)

-commune : Talmont-Saint-Hilaire

-situé sur le domaine public maritime de la zone portuaire de Port Bourgenay

-surface projetée à l'occupation : 21 m² maximum

Date d'effet de l'occupation : à partir du 1er février 2022.

Durée de l'occupation : la durée d'occupation est accordée pour 2 années.

Visite sur site : prendre contact avec la capitainerie de port Bourgenay au 02.51.22.20.36

Monsieur GUYON Fabrice

Montant de la redevance : Se référer au cahier des charges

(Les candidats peuvent faire des propositions supérieures sur le montant)

Candidatures : Les candidats sont invités à fournir un dossier composé des éléments demandés dans le cahier des charges. Ce cahier des charges sera téléchargeable sur le site <https://www.vendeegrandlittoral.fr>. Le dossier de candidature devra être déposé dans les délais et à l'adresse indiquée de l'autorité compétente.

